



## Information aux familles

### RAPPEL

Nous vous rappelons qu'il est totalement **INTERDIT** de se garer et de s'arrêter sur l'emplacement réservé au bus scolaire « Zone Zebra ».

Il en va de la sécurité de nos enfants.

Les personnes ne respectant pas cette interdiction seront verbalisées par la gendarmerie (amende de 90 euros).

Le Maire,

Bernard JULLIEN

